



17 OCT. 2011

Note à  
Monsieur le Ministre + SG

**Objet : Entretien avec le Conseiller Politique en charge des droits de l'homme à l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que j'ai reçu, à sa demande, le mercredi 26 octobre 2011, M. Geoffrey Parker, Conseiller politique en charge des questions des droits de l'homme auprès de l'Ambassade des Etats-Unis à Rabat, pour s'entretenir des questions, ci-après :

### 1. Visite du diplomate US dans les provinces du Sud

A cet égard, M. Parker, qui s'est rendu, la semaine dernière à Laâyoune, Boujdour et Dakhla, a eu des entretiens avec les autorités locales, les Présidents des deux Commissions Régionales des Droits de l'homme, des représentants du secteur associatif ainsi que des membres de la mouvance séparatiste (CODESA, ASVDH).

Pour le diplomate américain, il est possible, s'agissant de la situation dans les provinces du sud, de formuler les observations suivantes:

- **Le démarrage effectif des deux commissions régionales du CNDH nécessite du temps et un budget pour la mise en œuvre de leurs programmes d'action annuels.** La question de la perception de son indépendance par les populations devrait être davantage travaillé d'autant que les questions des droits de l'homme en suspens sont, en effet, multiples et diverses, comme le montre le groupe de personnes qui occupe, de façon presque permanente, le bureau administratif du CNDH à Laâyoune et dont les revendications sont liées à leur « exclusion » des bénéfices de PIER.
- **La situation économique dans les provinces du sud est très encourageante, comme le montre les perspectives offertes par le port de Boujdour.**
- **Les milieux séparatistes, tant à Laâyoune qu'à Dakhla, soutiennent l'idée que la police marocaine a été « lente » à agir dans le cadre des événements de Dakhla, en raison d'une discrimination volontaire à l'encontre des sahraouis.**
- **Certains activistes séparatistes ont soulevé la nécessité de la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire indépendante sur les événements de Dakhla.**

Pour ma part, j'ai indiqué que :

- **Il n'y a aucune discrimination dirigée contre les citoyens marocains originaires des provinces du sud.** L'Ambassade des Etats-Unis est invitée à une vigilance accrue par rapport aux tentatives de certains activistes de propager des allégations infondées sur les rapports entre les différentes communautés vivantes au Sahara.

- Les récents événements de Dakhla, qui relèvent de **l'hooliganisme**, ont été traités par les autorités marocaines dans le respect du droit et des lois et que toutes les **personnes impliquées dans ces troubles seront poursuivies par les tribunaux selon la législation en vigueur**. Par ailleurs, la portée très limitée de ces événements ne nécessite pas la mise en place d'une commission parlementaire.

## **2. Dialogue Maroc/Ambassade des Etats Unis sur les questions des Droits de l'Homme : 8 décembre 2011**

Dans le cadre du dialogue entre les autorités marocaines et l'Ambassade des Etats-Unis sur les questions des droits de l'homme, il a été convenu que la prochaine session de ce **Dialogue se tiendra, le jeudi 8 décembre 2011 à 10h, au sein de ce Ministère.**

A cet égard, cette Direction, a indiqué à la partie américaine que le Maroc considère que ce Dialogue, unique dans la région MENA, comme très important et témoigne de **la proximité et de la densité des relations entre les Etats-Unis et le Royaume** sur ces questions.

## **3. Invitation du Maroc à participer à une réunion d'experts sur les questions de l'intolérance religieuse (Washington, 12-14 décembre 2011)**

Au cours de cette rencontre, M. G. Parker, a présenté une invitation, à notre pays pour prendre part à la première réunion d'experts, qui se déroulera à Washington, les 12 et 14 décembre 2011, pour mettre en œuvre la Résolution 16/18 du CDH sur « **la lutte contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs, la stigmatisation, la discriminations, l'incitation à la violence et la violence visant certaines personnes en raison de leur religion ou de leur conviction** ».

Cette réunion, s'inscrit dans le sillage de la réunion Ministérielle d'Istanbul du 15 juillet 2011, qui a appelé à une **série de rencontres d'experts sur ce sujet**. Elle a pour principal objectif, la discussion des stratégies efficaces visant la protection des religions, la formation des responsables gouvernementaux et les méthodes d'application des lois portant sur la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou la conviction.

**Ch. of Division des Droits  
de l'Homme et des Questions  
Humanitaires**

**Abdelmounaim EL FAROUQ**